

1<sup>er</sup> mars 1526 (n.st.)

[Voir le document associé page 221](#)

< BN ms. nouvelles acqu. 1782 (= « conclusions » de la Fac. Théol.), f° 186.

James K. Farge, *Registre des PV de la Fac. Théologie Paris*, t. II (dactyl.) séance # 124.

= Nicolas Leclerc, un des juges délégués, informe la Faculté qu'il a des livres de Luther et Erasme, ainsi que d'autres écrits, découverts en la possession de Berquin, présentement incarcéré au palais [du Louvre] et les présente aussitôt au procureur de la foi ; il demande que la faculté daigne les examiner sans délai et donner son jugement doctrinal pour l'honneur de la foi. La faculté délibère et désigne de Fontenay, Masurier, Villepoys et Boucher pour les examiner avec diligence et rapporter le lendemain devant la faculté.